



POST TERRAS LIVI

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de trois
nouveaux chemins sur la commune de
Vernier (zone industrielle FIVA)

Du 15 février 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives
d'Etat, en date du 4 février 1964;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu la délibération du Conseil municipal de la
commune de Vernier, en date du 15 novembre 1963, proposant au
Conseil d'Etat de donner les noms de :

1. chemin de la Muraille, en relation avec le Château
Bloc et avec la zone des immeubles de la cité du
Lignon.
2. chemin des Carpières, lieudit de la région.
3. chemin Barde, pour tenir compte du nom donné à la
maison patricienne située à côté de l'école d'Aire
et en souvenir de deux anciens maires de la commune
de Vernier, Messieurs Charles Barde, maire de 1824 à
1840 et Alphonse Barde, maire de 1840 à 1847.

ARRÊTÉ :

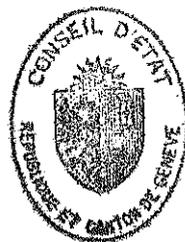
Il est donné le nom de :

- CV 16594 1/ chemin de la Muraille à celui commençant au chemin de Château
Bloc et finissant au chemin des Carpières;
- CV 3964 2/ chemin des Carpières au chemin partant du chemin de Château Bloc
et rejoignant le chemin de la Muraille;
- CV 1279 3/ chemin Barde au chemin partant du chemin de Ch^{âteau} Bloc et re-
joignant l'avenue du Lignon.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en
vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Galland